

PRODUCTION DECENTRALISEE ≤ 10 kVA

DEMANDE DE MISE EN SERVICE D'UNE PRODUCTION DECENTRALISEE AU RESEAU B.T.

Décomptage (compensation) de l'injection d'énergie sur compteur existant

DEMANDEUR : Dénomination sociale :

Adresse : n°

CP : LOCALITE :

Personne de contact : Nom :

Tél. :

GSM :

Fax :

@mail :

PRODUCTION DECENTRALISEE : Adresse : n°

CP : LOCALITE :

EAN :

Puissance nette injectée :kVA

Source : Eolien - Photovoltaïque - Hydraulique

Cogénération - Biomasse

Sont joints en annexe :

- La copie du rapport de contrôle de conformité au RGIE de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau, par un organisme agréé.
 - La preuve de la conformité à la prescription Synergrid C10/11 (www.synergrid.be) à l'appui d'un certificat délivré sur base d'un rapport d'essais (voir installateur ou fabricant) ou sur base d'un rapport d'essais exécuté par un organisme agréé (art. 235 du RGIE).
 - Le schéma unifilaire de l'installation électrique y compris emplacement du compteur « certificats verts » et emplacement du compteur « réseau ».
 - Le schéma de position des éléments de l'installation électrique.
 - Les caractéristiques techniques de votre installation (puissance, marque, modèle).
 - Les nom et coordonnées de l'installateur.
 - Les photos de l'installation et des compteurs ; photos des index de chaque compteur clairement lisibles à la date de mise en fonction du système.
- J'ai bien enregistré que la mise en service ne pourra être effectuée qu'après réception de l'accord écrit du GRD à ce sujet.

Nom :

Fonction

Fait à le

Signature :